

DELIBERATION 2017-01

LE 26 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 19 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. ATLAN J. - M. VERNAY P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Création d'un emploi de catégorie A pour assurer les fonctions de Chef de Pôle Urbanisme et Services Techniques

Madame le Maire indique que la collectivité souhaite recruter un agent de catégorie A pour assurer les fonctions de chef de pôle urbanisme et services techniques.

Outre les missions d'ordre administratives et managériales, cet agent aura en charge :

- la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire,
- la planification et la coordination des études, des projets d'aménagements et d'espaces publics,
- l'élaboration des dossiers techniques (descriptifs, estimatifs), en collaboration étroite avec les services techniques,
- la veille de la planification des programmes d'intervention, à la coordination des moyens, au contrôle des délais et des budgets dans le respect des cahiers des charges ou des procédures internes.

Il accompagnera également les élus dans les opportunités et faisabilités des projets, les risques liés aux projets urbains, le suivi des dossiers contentieux d'urbanisme et la veille juridique.

Afin d'assurer cette mission, Madame le Maire propose la création d'un emploi de contractuel à temps complet de catégorie A conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Le contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 3 ans à savoir du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2020.

Madame le Maire propose de fixer la rémunération par référence au grade d'ingénieur territorial 6^{ème} échelon indice brut 588 et indice majoré 496 (sous réserve des décrets relatifs au PPCR), et le régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes proportions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 034-213402704-20170130-2017_01-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le recrutement d'un emploi de contractuel de catégorie A dans les conditions indiquées par Madame Le Maire ;
- **ADOpte** les modalités de rémunération telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

